

vue minoritaires, instables, imprévisibles, et à le faire de façon permanente, c'est-à-dire dans une perspective éthique, en sachant qu'une politique a besoin de principes mais que ceux-ci, lorsqu'ils tendent à la stabilisation, risquent d'interdire le traitement des questions posées.

Il me semble que la seule réponse possible à la question de l'altérité relève du pragmatisme démocratique (ou de la démocratie pragmatique), c'est-à-dire d'une capacité accrue à traiter en permanence, au cas par cas, le plus localement possible, ces surgissements d'altérité collectifs.

Travailleurs sociaux, intellectuels et chercheurs, ne devons-nous pas réfléchir aux moyens de peser sur les possibilités de traiter un certain nombre de problèmes, au cas par cas, localement, sans être pris dans des règlements d'institutions et sans, pour autant, annuler lesdits règlements et institutions ?

Prenons l'exemple du foulard : je ne comprends pas pourquoi la France s'est si peu et si tard préoccupée de la question, pourtant élémentaire, du sens que revêtait le port du foulard pour ces jeunes filles ; il fallait en délibérer localement et, selon les cas, voir s'il y avait des raisons de l'interdire.

## DÉBAT : UNE HOSPITALITÉ SANS CONDITION

**Question – Je me demandais s'il n'y avait pas une position paradoxale de votre part, lorsque vous soulignez le caractère conditionnel de l'hospitalité d'un côté et que vous terminez en mettant en avant le principe d'anarchie. Est-ce un compromis instable, un paradoxe, une contradiction ? Comment gérer ces deux positions ?**

Jacques Derrida – Vous l'avez bien dit, c'est un paradoxe. S'il n'y avait que des conditions à l'hospitalité ou, au contraire, que l'invention poétique, il n'y aurait pas d'hospitalité effective. Il y faut donc un compromis qui reste à inventer : ce n'est ni le pur jaillissement de la source poétique ni le calcul en termes de loi ou d'économie, mais le bon croisement entre les deux en prenant la responsabilité de définir la meilleure loi possible pour qu'il y ait le plus d'hospitalité possible, tout en sachant que la loi ne suffira jamais.

La responsabilité réside en cette décision d'inventer quelque chose de neuf et de nouvelles conditions, de nouvelles lois. L'invention d'une seule fois, sans répétition possible, n'est pas de l'hospitalité, seulement l'hospitalité d'un passage qui doit être confirmée.

L'invention anarchique ne suffit donc pas, pas plus qu'inversement ne saurait suffire l'invention mécanique de conditions d'accueil, dépourvues de cœur. Il faut donc,

à chaque instant, inventer le nouveau dans la répétition. Nous connaissons déjà cela dans notre vie sociale : quand j'invite quelqu'un, il faut à la fois que l'invitation soit interprétable et qu'elle soit, à chaque fois, unique. L'invitation par politesse n'est pas une invitation et, pourtant, il faut que je sois poli mais en inventant la politesse de chaque invitation : un salut singulier.

Oui c'est paradoxal, c'est le paradoxe de l'hospitalité. Lorsque je m'adresse à vous, il en va de même : je vous parle, à vous et non à un autre, mais pour que vous m'entendiez, je dois me servir du système normé de la langue.

**Pour reprendre votre citation du texte de Camus, en ce qui concerne le choix de l'instituteur en faveur de la responsabilité à l'égard d'un sujet soi-disant coupable, je pense à une phrase de Lacan, dans son ouvrage sur la criminologie, selon laquelle la responsabilité est un châtiment. L'instituteur choisit le châtiment.**

Je ne peux pas m'engager sur un texte de Lacan que je ne connais pas. Quant à Camus, il ne dit pas que l'instituteur a choisi le châtiment : il a pensé qu'il devait laisser l'autre, l'hôte, libre de choisir face à deux lois. Je suis libre, en prenant ma responsabilité, de te laisser partir au lieu de faire ce que le gendarme me demande. Toi, tu es libre de choisir. Le terrible, dans cette histoire, est que l'Arabe choisisse de se rendre à la police, il choisit librement de se constituer prisonnier.

En ce qui concerne le lien entre responsabilité et châtiment, se sentir libre et responsable signifie en effet avoir

virtuellement, avant tout acte, à répondre de quelque chose. Être virtuellement endetté auprès de la loi, sous la loi, et d'une certaine manière, redevable et donc coupable. C'est ce que beaucoup de philosophes ont décrit comme une culpabilité originaire : on est comptable ou responsable, endetté, avant même d'avoir fait quoi que ce soit.

**Il n'y a pas de choix entre la loi et l'inventivité ou la création. Ces deux éléments sur lesquels l'hospitalité se construit peuvent être considérés comme des valeurs. Une valeur est à la fois quelque chose que l'on fait, dont on prend la responsabilité, qui constitue le sujet tout en renvoyant à ce qui nous dépasse, qui concerne l'autre, tous les autres. Il m'a semblé, depuis ce matin, que nous établissions une fausse opposition entre les exigences de la loi et celles de la singularité. Il n'est pas possible de les opposer. Mais peut-être en parlons-nous ainsi parce que nous ne parvenons pas à les articuler.**

**J'aimerais savoir ce qu'est une ville souveraine par rapport à l'État et aux individus, aux sujets. En quoi cette solution serait-elle une solution nouvelle par rapport aux traditions de l'hospitalité ?**

Peut-être n'avons-nous pas suffisamment parlé (on ne le fait jamais assez) de cette question du lien entre universalité et singularité, mais nous avons abordé quelque peu ce sujet, me semble-t-il.

Je ne sais pas ce que la notion de valeur ajoute à tout

cela. C'est, quant à moi, une notion qui me gêne. Avec le mot « loi », conjoindre toujours « universalité », mais la loi est aussi un impératif. Par exemple, l'ordre d'offrir une hospitalité singulière est aussi un impératif, une loi. C'est une loi universelle qui concerne la singularité.

Il est encore possible d'appeler « valeur » ce que j'ai évoqué à propos de la culture et de la langue et qu'il faut mettre en jeu dans l'hospitalité. Mais le mot « valeur » m'inspire quelque inquiétude pour ce qu'il introduit de relativité ou bien d'évaluation au sens économique, de calcul.

La responsabilité se situant dans le compromis, dans la transaction (qu'il ne faudrait surtout pas entendre ici comme quelque chose de médiocre), il est donc possible de définir ce qui a le plus de valeur : telle loi (positive, législative) vaut mieux que telle autre loi. Par exemple, j'espère que les lois que l'on substituera aux lois Debré, même si elles ne me donnent pas totalement satisfaction, seront néanmoins meilleures et constitueront un compromis plus acceptable.

Pour répondre à votre question sur les villes-refuges et les villes-souveraines, à supposer même qu'une telle souveraineté citadine soit possible, cela signifierait la reconstitution d'un nouvel État, hors les lois de l'État français. Une politique de villes-refuges ne peut, selon moi, qu'être une stratégie provisoire à portée symbolique destinée à combattre une législation étatique intolérable ; à l'instar de ce qu'on nomme l'appel à la « désobéissance civile », mais toujours au nom d'une loi supérieure,

implicitement inscrite dans la constitution du pays.

**Je reviens sur la traduction de l'hospitalité en loi positive. Vous avez dit que l'hospitalité inconditionnelle constitue, en elle-même, un péril. Est-ce que la responsabilité revient justement à gérer ce péril ? Les politiques font du péril total un péril maîtrisé.**

L'hospitalité pure, inconditionnelle ou infinie, ne peut ni ne doit être autre chose que l'exposition au risque. Si je suis sûr que l'arrivant que je reçois est parfaitement inoffensif, innocent et me sera bénéfique... ce n'est pas de l'hospitalité. Quand j'ouvre ma porte à quelqu'un, il faut que je sois prêt à courir le plus grand risque.

La politique, quant à elle, commence au contraire là où je n'ai pas le droit de favoriser les situations de risque, de prendre des risques pour d'autres ; je n'ai pas le droit de ne pas essayer, jusqu'à un certain point, de calculer le risque. Mais, entre l'extrême droite xénophobe et une politique de gauche hospitalière et xénophile, les calculs de risques seront différents, même s'ils existent dans les deux cas.

Ce calcul a un caractère paradoxal : poussé à l'extrême, imaginons que pour obtenir une assurance tous risques je ferme les frontières, à double tour, et que j'en fasse de même pour les frontières culturelles, linguistiques... alors le pays mourrait. Par conséquent, pour éviter le prétendu risque de mort d'un trop grand nombre d'étrangers, l'organisme meurt. C'est un organisme qui

veut se protéger en s'obstruant tous les orifices : la mort est assurée !

En conséquence, le calcul des risques est très difficile : calcul de santé ou calcul de s'exposer à la venue de l'autre, au risque (calculé) de l'arrivée de n'importe quel péril. C'est sur ce calcul que se prend la responsabilité ; et il y a responsabilité parce que ce calcul intègre de l'incalculable. L'autre, par définition, est incalculable. Ceci est le fait de notre expérience courante dans les domaines du marché, de la science, etc., et non seulement dans celui de l'immigration. Quand un organisme investit de l'argent dans la recherche scientifique, il peut investir dans une recherche inutile et manquer d'argent pour des recherches plus utiles : nos calculs doivent intégrer une marge d'incalculable.

La décision et la responsabilité se prennent au-delà du savoir (qu'il faut accumuler pour en tenir compte). Il y a un point où la décision et la responsabilité ne peuvent se prendre que dans un espace hétérogène au domaine du calcul et du savoir. Là se situe l'hospitalité : il faut que je sache que, en laissant entrer l'autre, il peut arriver n'importe qui, n'importe quoi. Sans cela, il n'y a pas d'hospitalité. L'autre reste l'autre. Même dans le domaine politique, il ne peut y avoir de responsabilité sans cela. L'autre arrive toujours, de toutes façons : d'où la multiplication des législations : l'immigration « clandestine » est irréductible et si l'autre n'arrivait pas du Maghreb, il adviendrait de l'intérieur même du pays : l'autre arrive de toutes façons.

**Nous parlons beaucoup de l'autre ; mais, dans un débat sur l'hospitalité, est-ce que je ne devrais pas d'abord accueillir l'autre qui est en moi ? ce qu'il y a d'étrange, d'étranger, d'inadmissible en moi.**

**La rencontre à l'autre ne passerait-elle pas d'abord par une attitude psychique hospitalière plus que par les mots ?**

**L'acceptation de l'étranger en moi n'est-elle pas la condition pour que l'hospitalité soit possible ? L'une des difficultés ne serait-elle pas de définir des limites de l'intervention du tiers ? Ces limites peuvent être symboliques plutôt que des lois concrètes à appliquer.**

Je crois qu'en effet l'hospitalité implique, pour l'hôte recevant et pour l'hôte reçu, d'être d'abord hospitalier à l'autre *en soi*. Les comportements xénophobes et anti-hospitaliers peuvent d'ailleurs s'analyser comme ceux de personnes qui ont des difficultés avec l'étranger en eux, avec leurs propres fantômes, tandis que ceux qui ont le goût, le talent ou le génie de l'hospitalité sont ceux-là mêmes qui acceptent la multiplicité *en eux*, qui savent traiter avec l'étranger en eux, sous de multiples formes. La langue est aussi, d'une certaine manière, l'étranger en soi puisqu'il s'agit de l'héritage, fait de choses, de forces, de motifs que je n'ai pas choisis et qui constituent les autres, l'autre. La capacité d'accueillir tient d'une certaine plasticité chez des personnes qui savent traiter avec elles-mêmes, qui sont plus libres et ont un bon rapport avec leur société intérieure.

Le registre psychanalytique a largement traité cet aspect de la question et le traitement politique de l'hospitalité ne peut faire l'impasse de cette dimension, dans la psyché des citoyens et dans l'état de la société, quant au rapport à l'étranger (qui peut aussi bien être l'étranger ancestral : la France est constituée de beaucoup d'étrangers). L'hospitalité offerte à ceux qui viennent par-delà les frontières suppose d'abord l'hospitalité intérieure à l'égard de ses propres autres.

Mais il ne faut pas non plus donner dans la facilité en voulant privilégier ses propres autres. J'ai mon autre et il y a l'autre qui est plus autre que mon autre. C'est là que le problème devient difficile.

La dernière partie de ma question portait sur la difficulté de définir des limites de l'hospitalité, avec l'intervention d'un tiers dans une communauté d'individus. Je me demandais si ces limites ne devaient pas garder un caractère de saut ou de seuil symbolique et indicible. Comme ces personnes que vous évoquiez qui savent vivre l'étranger qui est en eux, sans le nommer, il en va de même au niveau des lois, sinon ce ne sont que des lois formulées, concrètes et enfermantes.

Ce qu'il y a de terrifiant dans cette logique du don, de l'hospitalité, c'est que même la valeur de générosité est suspecte. Si j'accueille l'autre par générosité, parce que j'ai une bonne nature, voire une surabondance de choses à donner et que je peux l'accueillir, ce n'est plus de l'hospi-

talité. Nous connaissons bien cela : des pays se dotent d'une législation accueillante au moment où ils en ont la capacité économique, psychologique et sociologique. Levinas dit qu'il y a hospitalité lorsque j'accueille *plus que* je ne peux accueillir, au-delà de ma capacité : il faut donner ce que l'on n'a pas. Si je donne ce que j'ai, si j'accueille les étrangers parce qu'il y a du travail à leur donner, parce que j'ai besoin d'eux, ce n'est pas de l'hospitalité : l'hospitalité n'est pas dans ma générosité mais au-delà de ma nature.

C'est là un autre paradoxe et une loi terrible de l'hospitalité : si je fais juste ce qui est possible, je ne fais rien, il faut faire l'impossible... Mais l'impossible, est-ce que c'est possible ?

Dans les turbulences qui sont les siennes, est-ce que notre société est actuellement capable de s'autoriser à penser dans l'innocence soudée par le don et le contre-don plutôt que dans le soupçon ? L'hospitalité, c'est aussi apprendre à se connaître soi-même à travers l'autre. Que pensez-vous de ce phénomène de turbulence dans notre société ? Pour pouvoir « s'étranger » soi-même, il faut s'être donné soi-même, dans une certaine forme d'innocence. Est-ce possible et envisageable alors que l'on se trouve face à des politiques qui, jour après jour, semblent se scléroser sur elles-mêmes et considérer l'étranger comme quelqu'un en dehors de la norme, du droit ?

Je reprends la notion de turbulence : il y a et il doit y avoir turbulence, même si l'horizon est paisible. Il n'y a pas d'hospitalité sans turbulence et sans risque de transformation, de séisme, sans exposer son propre chez soi à la turbulence. Je ne sais pas où est l'innocence. Si elle consiste à être surpris, à s'étonner de la vie, de soi-même comme de l'autre, oui. Quant au don et au contre-don, le système d'échange, de circulation, n'appartient pas au domaine de l'hospitalité. L'hospitalité pure est un don sans retour, sans calcul de retour. Mais aucun système, aucune société en tant que telle, n'a ritualisé le don sans contre-don. Le don tel que je l'ai défini, le don sans retour n'existe pas comme norme, comme prescription sociale : il rompt la loi, le don social. C'est une expérience an-économique qui peut ne trouver aucune incorporation politique, juridique ou économique ; jamais une législation n'intégrera la nécessité de donner sans contrepartie, sans contrôle. Et pourtant c'est une loi, une injonction que celle qui dit « donne sans retour, sans remerciement ».

## ACCUEIL, ÉTHIQUE, DROIT ET POLITIQUE

Jacques Derrida et Michel Wieviorka

**Jacques Derrida** - Je me sens profondément en accord avec tout ce que vous avez dit.

Le fait de laisser tomber le mot immigration et de réintérieuriser la question des différences devrait conduire à reconsidérer ou à voir réapparaître la question des seuils, non pas au sens de frontières par où arrivent les étrangers mais, à l'intérieur d'une nation, d'une société, d'une culture, celles de l'altérité produite ou reproduite. L'hospitalité ne concerne pas seulement l'étranger.

Je me demandais quel sens peut être donné au fait qu'existent des travailleurs sociaux au sein d'une société. Il semble bien que, face aux problèmes de seuils d'hospitalité, la société ait besoin de constituer un corps de citoyens dont la mission serait de veiller au passage de ces seuils, dans les meilleures conditions. Par-delà le large éventail de fonctions, tous les travailleurs sociaux partagent la mission de faciliter ces passages de seuils (économiques, professionnels, sociaux ou religieux...).

Dès lors, le fait qu'une société ait besoin de développer massivement un corps de travailleurs sociaux renvoie à ce que vous appeliez la politique de l'altérité. On voit, en France, au cours des dernières années, se confronter deux conceptions du politique : le modèle républicain et celui de la démocratie. J'entends ici, dans ce contexte, que

AUTOUR DE JACQUES DERRIDA

Manifeste pour l'hospitalité  
– aux Minguettes –

avec la participation de  
Michel Wieviorka

sous la direction de  
Mohammed Seffahi

© ÉDITIONS PAROLES D'AUBE, 1999  
Le Manoir – 38, rue Jean-Sellier  
F-69520 GRIGNY  
ISBN 2-84384-091-0 - ISSN 1275-6881

COLLECTION PAROLES D'AUBE